

N-A!

LA LETTRE
DU CONSEIL ÉCONOMIQUE
SOCIAL & ENVIRONNEMENTAL
RÉGIONAL NOUVELLE-AQUITAINE

N° 18
SEPT. 2019
ISSN 2555-297X

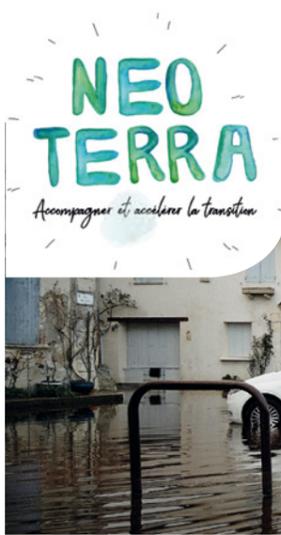
ÉDITO

Ce nouvel été caniculaire nous rappelle durement le réchauffement et l'épuisement de notre planète! Ce numéro de la Lettre N-A! illustre l'engagement du CESER pour, à son niveau, informer, alerter et convaincre de l'urgence à engager les transitions pour un développement compatible avec les ressources finies de la planète et le maintien des régulations naturelles indispensables à la vie, telles que le climat ou le fonctionnement des écosystèmes. Urgence pour notre cohésion sociale également, et l'éradication de toutes les formes de précarité et de pauvreté dans notre région, urgence pour notre cohésion territoriale et la prise en compte de la diversité de nos territoires.

Les avis et rapports du CESER adoptés lors des dernières plénières convergent pour dire qu'il faut faire autrement : changer la manière de penser l'aménagement du territoire en préservant le foncier, changer nos modes de production et de consommation, changer nos comportements individuels et collectifs pour viser la neutralité carbone... Ainsi, les contributions et avis du CESER sur des sujets cruciaux comme les usages de l'eau ou sur les nécessaires évolutions d'activités ayant de forts impacts environnementaux s'imposent aujourd'hui à notre plan d'études futures...

Avec les moyens dont il dispose et les missions qui lui sont confiées, le CESER présente ses analyses, formule des préconisations, participe à l'animation du débat public et alerte les décideurs! Ainsi, et c'est une première, les rapports «neutralité carbone» et «maîtrise foncière» ont été présentés devant l'assemblée plénière du conseil régional; merci aux éclairés du CESER qui ont accompli l'exercice avec succès! Nous allons maintenant déployer notre communication pour sensibiliser le plus grand nombre. Un nouveau site Internet met à disposition de chacun l'ensemble des publications de notre Assemblée. Pour rendre nos messages plus accessibles, nous proposerons systématiquement, en complément des rapports dans leur intégralité, des fiches de lecture, des synthèses et des communiqués de presse. Dans cette grande région, nous irons au plus près des acteurs en organisant des réunions publiques de présentation des rapports dans des lieux emblématiques des trois ex-régions, et nous répondrons aux sollicitations des organisations régionales et locales pour partager nos analyses et propositions. Le CESER est un acteur de l'exercice démocratique. Il contribue devant les pouvoirs publics et devant les citoyens à enrichir le débat sur les enjeux de société, à participer à la construction de politiques publiques. Ce principe démocratique est aussi porteur pour le CESER d'une ambition d'ouverture accrue vers les citoyens et vers les territoires, dans toute leur diversité. Un CESER plus inventif, plus ouvert sur la société, plus entreprenant : c'est l'ambition collective formulée par les 180 conseillers de notre Assemblée et je tenais à remercier chacun de leur travail et de leur mobilisation au sein du CESER.

Dominique CHEVILLON
Président



AGIR AUTREMENT, IL Y A URGENCE !



De nombreuses alertes de scientifiques, d'élus, d'associations, d'ONG, d'acteurs de la société civile, de la presse... relatives notamment au climat, à la biodiversité ou à la consommation de ressources ont été lancées depuis longtemps. Les derniers rapports du GIEC, celui sur les sols et le changement climatique, et récemment celui sur la fonte des glaciers et la montée des océans qui présage le déplacement de 280 millions de personnes dans le monde, sont alarmants!

La Nouvelle-Aquitaine est l'une des régions françaises les plus impactées par le changement climatique : les températures ont déjà augmenté de 1,4°C au cours du XXe siècle. Si rien n'est fait, la région connaîtra un régime climatique de type méditerranéen avec des phénomènes extrêmes de plus en plus fréquents (inondations, tempêtes, érosion, sécheresse...), ainsi qu'une montée du niveau de la

mer, une diminution importante de la couverture neigeuse en montagne, la disparition de 95 % de la microfaune et de 50 % des populations d'oiseaux. C'est le constat dressé dans NéoTerra (cf. ci-après) sur la base des travaux d'Ecobiose (2019) et d'AcclimaTerra (2018).

À son niveau, la Région Nouvelle-Aquitaine, Conseil régional et CESER, se mobilise sur ces questions : ainsi, le Conseil régional a adopté en juillet une feuille de route dédiée à la transition énergétique et écologique : Néo Terra. Le CESER a examiné de près cette feuille de route de transition écologique et environnementale et en parallèle, l'Assemblée a présenté les conclusions de ses travaux sur deux sujets majeurs : la maîtrise du foncier et la neutralité carbone.

Les enjeux sont clairs et partagés : gravité de la situation, ampleur des changements nécessaires, urgence à agir!

CONSEIL RÉGIONAL + CESER = RÉGION
ASSEMBLÉE CONSULTATIVE
180 CONSEILLERS DÉSIGNÉS
REPRÉSENTANT 111* ORGANISATIONS
PATRONALES, SYNDICALES, ASSO-
CIATIVES, ENVIRONNEMENTALES...
ISSUES DES 12 DÉPARTEMENTS
DE LA NOUVELLE-AQUITAINE.

*en représentation directe et indirecte

Sommaire Lettre N° 18

Agir autrement, il y a urgence!	P.1
« NEO TERRA » à l'horizon 2030	P.2
SRADDET	P.2
Biodiversité	P.2
Rapport : Enjeux d'une neutralité carbone	P.2
Rapport : Maîtrise du foncier	P.3
Présentation des rapports	P.4
Actus	P.4

À L'HORIZON 2030, POUR CONTRIBUER À SAUVER LE MONDE ?



S'appuyant sur un diagnostic « climat et biodiversité » très rigoureux établi par les comités scientifiques AcclimaTerra pour le climat, Ecobiose pour la biodiversité, la Région affiche 11 ambitions régionales : engagement citoyen, agro-écologie, mutation des entreprises, transition énergétique,

mobilités propres, urbanisme résilient, prévention et traitement des déchets, préservation de la biodiversité, protection des ressources naturelles et de l'eau en particulier, sanctuarisation des terres agricoles et forestières et enfin une administration régionale exemplaire !

Le CESER partage le diagnostic et apprécie de disposer ainsi d'un recueil complet des chantiers à mener, des actions réalisées ou à mettre en œuvre, et des solutions possibles. Quelques insuffisances sont néanmoins identifiées concernant notamment : la prise en compte de la diversité des territoires, la traduction opérationnelle des objectifs dans les politiques régionales, l'évaluation des impacts sur les filières, l'approche sociologique permettant de garder présente la dimension humaine... Le CESER sera par ailleurs très attentif à la traduction budgétaire de cette initiative, « l'ambition de transformation » affichée devant se matérialiser par une nouvelle politique d'investissement conséquente. Il estime que les seules rentrées fiscales escomptées ne permettront pas de financer cette avancée fondamentale... C'est probablement au prix d'une nouvelle approche financière, au-delà de simples arbitrages, que ce

mouvement pourra significativement s'installer. Concernant les 11 ambitions affichées, le CESER a été particulièrement attentif à la première, relative à l'engagement citoyen posé comme condition à l'accélération de la transition écologique. Il s'agit là d'une dimension capitale car les adaptations qui s'imposent nécessiteront une modification substantielle des comportements et des modes de vie.



ceser-nouvelle-aquitaine.fr/publication/neo-terra-l-horizon-2030-pour-contribuer-sauver-le-monde

ACTIONS CONJOINTES POUR LA BIODIVERSITÉ

À la vue de l'enjeu majeur que constitue la biodiversité pour les sociétés humaines, la Région Nouvelle-Aquitaine, l'État et ses opérateurs de l'eau et de la biodiversité proposent de formaliser leur partenariat sous forme d'une convention cadre. L'ambition affichée est de stopper la perte de biodiversité et d'atteindre un gain net de biodiversité d'ici 2030. Partageant les principes et objectifs affichés, le CESER insiste sur le nécessaire changement de regard à opérer sur les questions environnementales en général et sur celle de la biodiversité en particulier ! Au-delà du cadre général proposé et afin de nourrir les axes opérationnels définis par la convention, le CESER propose un certain nombre de pistes de réflexion en matière de biodiversité, en s'appuyant sur ses travaux à propos de la qualité des eaux littorales et plus récemment ceux concernant la neutralité carbone. Il attend par ailleurs que les intentions se traduisent par des financements à la hauteur des ambitions affichées.

SCHÉMA RÉGIONAL D'AMÉNAGEMENT, DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET D'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES



À cœur de nombreuses thématiques (équilibre et égalité des territoires, mobilité, biodiversité, climat-air-énergie, déchets, habitat...), le SRADDET a vocation à intégrer au sein d'un document unique les orientations de l'aménagement et du développement durable du territoire régional. Au regard des enjeux que croise ce « schéma des schémas », le CESER a contribué aux différentes étapes de son élaboration (cf. les contributions d'octobre 2017 et de juin 2018, l'avis du CESER d'avril 2019 et la Lettre du CESER N-A! n° 16 de mai 2019). Conformément aux textes réglementaires, l'Assem-

blée a formulé un nouvel avis sur le projet de SRADDET, enrichi par des éléments issus de ses récents rapports. L'Assemblée a renouvelé ses préconisations pour que soient définies des priorités d'actions, pour une mise en cohérence des différentes interventions régionales au regard des objectifs affichés dans le SRADDET et enfin pour la mise en place d'un dispositif de suivi et d'évaluation.

ceser-nouvelle-aquitaine.fr/publication/les-avis-de-pleniere-de-juillet-2019-sradDET-et-biodiversite

ENJEUX D'UNE NEUTRALITÉ CARBONE EN 2050 EN NOUVELLE-AQUITAINE

De la prise de conscience aux changements de modèles



La CESER a adopté le 3 juillet 2019 le rapport « Enjeux d'une neutralité carbone en 2050 en Nouvelle-Aquitaine. De la prise de conscience aux changements de modèles » présenté par sa commission « Environnement ». Ce rapport répond à une saisine du Président du Conseil régional qui s'inscrit dans un contexte de travaux et rapports alertant sur l'accélération des dérèglements climatiques et l'intensification de leurs conséquences socio-économiques et environnementales. En effet, l'équilibre fragile de notre système climatique est mis en danger par les émissions de gaz à effet de serre (GES) liées aux activités humaines.

La part d'une action régionale peut sembler minime ; elle est en fait essentielle, car une évolution favorable de la situation ne sera rendue possible que par l'accumulation, dès le niveau local, de politiques volontaires s'appuyant sur une prise de conscience généralisée. Le rapport du CESER propose un ensemble de préconisations, plus particulièrement dans les domaines de l'agriculture et de la forêt que le CESER a choisi de privilégier en raison de leur rôle fondamental dans la réduction des émissions de GES et le stockage du carbone, et de leur importance dans la géographie et l'économie de Nouvelle-Aquitaine.



À savoir : des engagements internationaux...

Mais des émissions de GES qui n'ont cessé de croître

Depuis 1992 et l'adoption de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC), la communauté internationale se fixe des objectifs en matière climatique, qui constituent le cadre d'actions pour les parties à la convention. En 2008, l'Union européenne a adopté un ensemble d'actes législatifs contraignants en matière énergétique et de lutte contre le changement climatique. La France a pour sa part mis en place des politiques de réduction de ses émissions avec l'adoption du Plan national de lutte contre le changement climatique. Elle a renforcé ses engagements dans la Loi relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) et a adopté la Stratégie Nationale Bas-Carbone (SNBC)...

Malgré les engagements pris par les pays riches et en dépit des politiques mises en œuvre, les émissions mondiales de GES n'ont cessé de croître dans le monde. Les émissions de gaz à effet de serre ont atteint en 2018 un niveau inégalé à l'échelle planétaire ! La France, malgré une baisse de ses émissions, n'est pas dans la trajectoire qu'elle s'est fixée en 2015, le dépassement par rapport aux prévisions étant dû essentiellement aux secteurs du transport et du bâtiment. L'artificialisation et plus généralement la dégradation des sols altèrent par ailleurs la fonction de stockage du carbone.



À savoir : au-delà de + 1,5 °C, des conséquences irréversibles !

Le rapport du Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat (GIEC), publié en 2018, présente les conséquences d'un réchauffement des températures au-delà de 1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels : vagues de chaleur, extinctions d'espèces, déstabilisation des calottes polaires, montée des océans sur le long terme... Au-delà de ces 1,5 °C, certaines conséquences seraient irréversibles...

Ses recommandations : réduire les émissions mondiales de gaz à effet de serre d'environ 45 % en 2030 par rapport à 2010 et atteindre des émissions nettes nulles vers 2050, autrement dit, la neutralité carbone¹. La neutralité carbone peut être entendue comme « l'atteinte de l'équilibre entre les émissions anthropiques et les absorptions anthropiques c'est-à-dire les absorptions par les milieux naturels gérés par l'Homme (forêt, prairies, sols agricoles, zones humides...) et par des procédés technologiques (capture et stockage ou réutilisation du carbone) ».

¹ Définition donnée dans le projet de Stratégie nationale bas-carbone, qui reprend en la précisant celle donnée dans l'Accord de Paris

Changer nos modes de production et de consommation

Le CESER considère que l'essentiel est aujourd'hui de renforcer les politiques, de massifier les actions déjà engagées depuis plusieurs années, d'en initier de nouvelles et de mettre en place de véritables suivis et évaluations, pour s'inscrire dans une trajectoire climatique vertueuse. L'enjeu climatique ne doit toutefois pas masquer les autres enjeux environnementaux, notamment celui du déclin de la biodiversité avec un taux d'extinction des espèces sans précédent et qui s'accélère...

Dégager des moyens à la hauteur des enjeux

Face à l'ampleur des changements nécessaires, se pose la question des moyens que les politiques publiques sont prêtes à consacrer à ce sujet. Les objectifs fixés par l'Accord de Paris seront en effet hors d'atteinte sans transformations structurelles de notre modèle socio-économique, dans les domaines de l'énergie, de l'usage des terres, de l'urbanisme, des infrastructures, des systèmes industriels... Ces transitions sont sans précédent et impliquent de fortes réductions des émissions dans tous les secteurs, une vaste gamme de politiques d'atténuation et un changement d'échelle significatif du volume des investissements dans ces politiques. Des faisceaux d'actions doivent ainsi concentrer l'effort, non seulement des politiques publiques, mais aussi du monde de l'entreprise, du secteur associatif et de chaque citoyen.



S'engager plus fortement dans l'immense chantier de la neutralité carbone :

- en baissant fortement les consommations d'énergie dans tous les secteurs, en renforçant substantiellement l'efficacité énergétique, en développant la sobriété et en utilisant des matériaux renouvelables ;
- en sortant des énergies fossiles pour décarboner complètement l'énergie ;
- en réduisant les émissions de gaz à effet de serre non énergétiques, en particulier de l'agriculture et de l'industrie ;
- en optimisant les puits de carbone pour compenser les émissions résiduelles incompressibles à l'horizon 2050 ;
- en changeant nos comportements, pratiques et modes de consommation...



Relever les défis qui sont amplifiés en Nouvelle-Aquitaine

La déclinaison de ces grands axes prend une acuité particulière en Nouvelle-Aquitaine en raison de sa taille, de son attractivité et de sa forte exposition à des risques multiples qui seront amplifiés par le changement climatique. Les défis sont en effet démultipliés en matière de déplacements, de consommation d'espace, de préservation et de renforcement des puits de carbone dans cette grande région agricole, forestière et naturelle, qui doit également assurer les besoins alimentaires et énergétiques... Pour l'agriculture, un large consensus existe autour des solutions permettant à ce secteur de contribuer à la neutralité carbone. En revanche, certaines préconisations concernant la forêt font débat.



Mobiliser tous les secteurs et tous les acteurs pour la neutralité carbone

Le scénario régional proposé pour la neutralité carbone doit être non seulement sectoriel, mais aussi transversal en dégageant les priorités communes aux différents secteurs plus particulièrement impactés. La mobilisation des acteurs des territoires est indispensable, pour leur permettre en premier lieu une véritable appropriation des enjeux fondamentaux de l'accès à la neutralité carbone.

Le CESER, par son rapport et ses préconisations ainsi que par sa participation dans les processus de concertation, en est l'un des contributeurs actifs.

RAPPORT

MAÎTRISE DU FONCIER

De la prise de conscience

aux changements de modèles



Le CESER a adopté le 3 juillet 2019, le rapport « *Maîtrise du foncier : des bonnes intentions aux bonnes pratiques en Nouvelle-Aquitaine* » présenté par sa commission « *Développement des territoires et mobilité* ». Ce rapport répond à une saisine du Président du Conseil régional sur la consommation d'espace en Nouvelle-Aquitaine. À travers le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET), les Régions ont en effet des responsabilités nouvelles en la matière. La Région Nouvelle-Aquitaine a affirmé, dans ce schéma, son ambition d'une réduction de moitié du rythme de la consommation foncière.

Demande croissante en logements, en zones d'activités, en infrastructures... Les pressions sur les sols sont nombreuses et difficilement réversibles. Ce processus de consommation foncière et l'artificialisation des sols ont des conséquences de plus en plus tangibles : érosion de la biodiversité, changement climatique, perte de ressources pour l'agriculture et la forêt, coût pour la collectivité et les habitants, segmentations sociale et spatiale de la population...

Un nouveau modèle d'aménagement de l'espace, fondé sur la sobriété foncière, s'impose. C'est le message clé du rapport du CESER. Il fait une place importante aux initiatives, portées dans les territoires, qui contribuent à une gestion économe de l'espace. L'objectif est ainsi de montrer que si un changement de modèle s'impose, les leviers existent pour agir : il est possible de concilier développement des territoires et protection des espaces naturels, agricoles et forestiers. Éviter, sinon réduire, au pire compenser : c'est autour de ces trois orientations hiérarchisées que devra s'organiser le développement urbain.



À savoir : Nouvelle-Aquitaine, 1^{ère} région consommatrice d'espace

Chiffres-clés

- + de **40 000** hectares artificialisés entre 2006 et 2015 = **11** hectares par jour
- 1^{ère}** région consommatrice d'espace
- + **160 000** habitants entre 2011 et 2016
- + **1 million** d'habitants à l'horizon 2050

L'HABITAT

- 1^{er}** responsable de la consommation foncière en France
- Plus de **39 700** nouveaux logements par an
- 71 %** du parc de résidences principales = maisons individuelles

MAISON INDIVIDUELLE

- le logement idéal pour **82 %** des français !
- 290 000** logements vacants
- Nouvelle-Aquitaine **1^{ère}** région en taux de vacance

ATTRACTIVITÉ TOURISTIQUE

- 12 %** du nombre total de logements sont des résidences secondaires et des logements occasionnels

À savoir : un « métabolisme urbain » qui ne fonctionne plus

Un fort impact environnemental

- L'artificialisation : un facteur de l'effondrement de la biodiversité par l'imperméabilisation des sols et la dégradation/destruction des habitats naturels
- L'artificialisation : un enjeu de changement climatique compte tenu du rôle des sols dans la séquestration du carbone et la vulnérabilité aux effets du changement climatique

Un coût économique et social pour la collectivité et les habitants

- Un coût économique
 - pour la collectivité : coût de l'extension des réseaux
 - pour les habitants : coût des déplacements liés à la périurbanisation
- Un coût social : un risque de segmentation sociale et spatiale de la population

Une perte de ressource pour l'agriculture et la forêt

- Une réduction de la surface agricole, liée pour partie à l'artificialisation
- De forts enjeux, en termes :
 - de perte du potentiel de production agricole du territoire
 - d'empreinte carbone liée à la consommation de produits alimentaires
 - d'aménagement et de développement des territoires, liés au caractère multifonctionnel de l'agriculture



Changer la manière de penser l'aménagement de l'espace, tous les outils existent !

De la planification à la fiscalité, en passant par les mesures de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers ou encore la redynamisation des centres-villes et centres-bourgs, les outils ne manquent pas pour élaborer et mettre en œuvre une véritable ambition de sobriété foncière. Tout l'enjeu est de les mobiliser plus efficacement au service d'une stratégie de gestion économe de l'espace, inscrite au cœur même du projet des territoires. Parmi les différents enjeux identifiés tout au long de son analyse et de ses préconisations, le CESER retient plus particulièrement la nécessité, pour réussir ce changement de modèle, de :

- réviser les échelles auxquelles doit être pensé, demain, l'aménagement de l'espace. Il s'agit en particulier de renforcer l'articulation entre l'intercommunalité, qui doit être de plein droit le premier niveau de la gestion de l'espace, les SCoT appelés à couvrir l'ensemble du territoire régional, le SRADDET enfin, lui-même soumis aux orientations de la loi ;
- concevoir autrement l'aménagement de l'espace, à partir des ressources que le territoire peut offrir, en inversant le regard sur les espaces naturels, agricoles et forestiers et en plaçant la notion de capacité d'accueil au centre des stratégies territoriales ;
- créer un modèle économique de la gestion économe du foncier, permettant de réguler les coûts d'accès au foncier et de rendre plus compétitives l'utilisation et l'optimisation de l'existant plutôt que la consommation d'espace ;
- fédérer autour de ce nouveau modèle de gestion économe de l'espace. Dans cette perspective, la sensibilisation de l'ensemble des acteurs du foncier et de la population, l'accompagnement des territoires sont primordiaux.



La Région, un acteur déterminant mais avec des leviers d'action essentiellement indirects.

Avec ses nouvelles responsabilités en matière foncière, la Région peut agir à trois niveaux pour :

- connaître, comprendre et suivre les dynamiques foncières ;
- concrétiser l'objectif régional ambitieux de réduire de 50 % le rythme de la consommation d'espace ;
- fédérer les territoires autour de la sobriété foncière.

Le changement de modèle présenté va générer des coûts supplémentaires. Il faudra alors être vigilant à ne pas créer d'exclusion. Un soutien financier de la Région est attendu dans un premier temps, mais il faudra aussi accompagner les acteurs à concevoir des modèles économiques viables.



PRÉSENTATION DES RAPPORTS

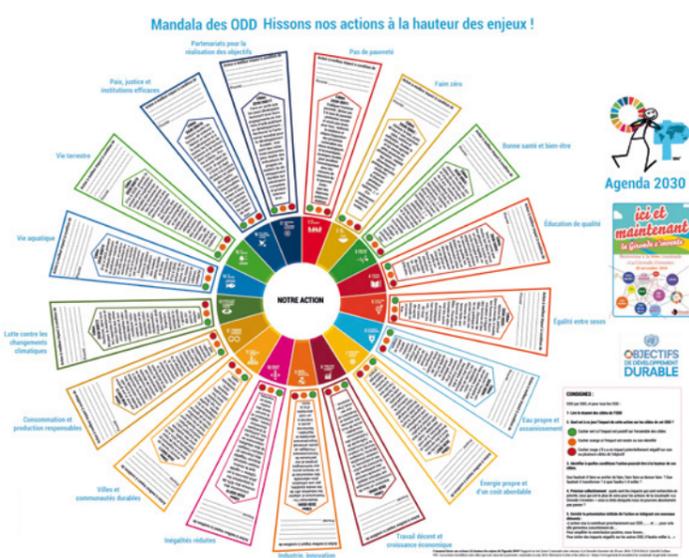
Contribuant au débat public sur ces questions fondamentales, le CESER Nouvelle-Aquitaine invite tous les acteurs, initiés ou non, à prendre part à la réflexion. Les enseignements et préconisations des rapports font l'objet de présentations ouvertes au public.

Présentation du rapport « **Enjeux d'une neutralité carbone en 2050 en Nouvelle-Aquitaine** » : à Bordeaux (33) le 20 septembre, à Poitiers (86) le 27 septembre et à Boisseuil (87) le 4 octobre.

Présentation du rapport « **Maîtrise du foncier** » : à Poitiers (86) le 11 octobre, à Bordeaux (33) le 24 octobre, à Limoges (87) le 25 octobre.

ACTU

17 OBJECTIFS POUR TRANSFORMER NOTRE MONDE



Consulté annuellement sur le rapport de développement durable du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine et pour s'assurer que ses propres travaux s'inscrivent dans une démarche vertueuse, le CESER a tenu une réunion d'information, d'échanges et d'exercices pratiques sur les objectifs de développement durable (ODD). Après un exposé de Philippe SENNA, chargé de mission de la Transition Ecologique et Solidaire, des témoignages d'acteurs engagés dans cette démarche : Patrick FAUCHER, directeur de l'énergie, de l'écologie et du développement durable de Bordeaux Métropole et Pierre PHILIPPE, directeur général de la Société coopérative agricole « Vignerons de Buzet » ont apporté des clés de compréhension des 17 ODD et de leur usage, grâce à l'animation de Vaia TUUHIA, déléguée générale de l'association 4D.

ACTU

Territoires

RÉUNION DE BUREAU À ROCHEFORT

Le Bureau du CESER s'est réuni à Rochefort pour travailler notamment sur l'érosion littorale et le recul du trait de côte, en présence de Sophie PANONACLE. Députée de Gironde, elle prépare une proposition de loi sur le recul du trait de côte. Un récent rapport d'une Mission d'inspection interministérielle sur « le financement de la recomposition spatiale des territoires littoraux concernés par le recul du trait de côte » dresse l'état des lieux : le recul du trait de côte concerne aujourd'hui 19 % du littoral, à des degrés variables, 5 000 à 50 000 logements seraient menacés à l'horizon 2100... Les travaux des CESER de l'Atlantique sur les enjeux fonciers (juin 2013) et sur la submersion marine et l'érosion côtière (septembre 2015) ont contribué à alimenter le débat.



À savoir...

En 2015, les 193 États membres de l'ONU ont adopté le programme de développement durable à l'horizon 2030, intitulé Agenda 2030. L'Agenda 2030 est au service de la planète, des populations, de la prospérité, de la paix et des partenariats «5P». Les 17 objectifs, décomposés en 169 cibles plus précises, en forment le cœur et décrivent l'horizon idéal pour 2030 d'un développement durable supposant autant la justice sociale que la croissance économique, la paix et la solidarité que la préservation des écosystèmes. Les ODD servent ainsi de guide pour conduire des politiques territoriales plus cohérentes : leur mise en perspective par rapport aux enjeux locaux permet de clarifier les arbitrages à effectuer pour éviter/réduire/compenser des effets négatifs des politiques publiques.

ACTU

LE SITE DU CESER FAIT PAGE NEUVE !

Nouveau look, nouvelles fonctionnalités, navigation simplifiée, nouveaux documents à votre disposition. Retrouvez toutes nos actualités sur le site du CESER et abonnez-vous à nos publications !



ISSN : 2555-297X
Lettre bimestrielle
Abonnement gracieux sur demande.
Directeur de la publication : Wilfried Grounon
Rédaction : Pôle communication du Ceser
Maquette : Kymzo
Réalisation : Imp. Laplante

Crédits photos : Florian Delage, Françoise Roch
©Région Nouvelle-Aquitaine - Inventaire général du patrimoine culturel
© Union européenne
Günther Vicente
Olivier Bertrand
Pixabay
Photothèque du CESER
Phovoir



Papier blanchi sans chlore
imprimé avec des encres végétales

SITE DE BORDEAUX	SITE DE LIMOGES	SITE DE POITIERS
14 rue François de Sourdis CS 81383 33077 Bordeaux Cedex Tel. 05 57 57 80 80	27 boulevard de la Corderie CS 3116 87031 Limoges Cedex 1 Tel. 05 55 45 19 80	15 rue de l'Ancienne Comédie CS 70575 86021 Poitiers Cedex Tel. 05 49 55 77 77

Ceser Nouvelle-Aquitaine
 ceser-nouvelle-aquitaine.fr

